



Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2021**
- **D'ATTESTER de l'inscription du projet au budget de l'année en cours**
- **D'ATTESTER de l'inscription des dépenses en section d'investissement**
- **D'ATTESTER de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.**

### PRESENTATION DU PROJET DE LA MAISON FRANCE SERVICE PAR MME PLANCHON ANNE-FRANCE

Afin de mener à bien le projet concernant la création sur la commune d'une Maison France Services, Mme PLANCHON Anne-France présente les études réalisées pour des travaux sur construction existante qui consistent en un réaménagement de la salle de réunion au sein de la salle polyvalente de la commune. Voir les plans joints annexés.

#### BUDGETS PREVISIONNELS :

Travaux comprenant la pose de cloisons, de faux plafonds et de portes : 3536,15 € HT, 3929,77 € TTC

Aménagement comprenant : téléphone, ligne ADSL, mobilier, matériel informatique et divers pour un montant de 12 948,41 € HT, 15 551,29 € TTC.

Frais de personnels : 2 agents à 24h/semaine pour un montant de 38 000 € annuel charges comprises.

Une compensation de l'Etat est prévue à hauteur de 30 000 €. Reste à charge 8 000 € annuel.

La formation des agents est dispensée par le CNFPT et organisée par la Préfecture.

#### LES OPERATEURS :

A ce jour, 8 opérateurs sur 9 ont donné leur accord de principe pour accompagner le déploiement du projet communal (La Poste, la CARSAT, la CAF, la DDFIP, la MSA, la CPAM et Pôle emploi).

Le partenariat avec les opérateurs s'inscrit dans le conventionnement du cadre national. Sans labellisation, il convient de se rapprocher de chaque opérateur pour solliciter ce partenariat. A ce jour, cette situation ne s'est jamais produite.

#### LA LABELLISATION :

La labellisation relève d'un audit mené par un cabinet indépendant de la Préfecture. Cependant, les demandes de labellisation sont portées par la Préfecture ; en l'occurrence par la Sous-Préfecture de Mamers, dont la commune du Breil sur Mérisse dépend géographiquement. A ce jour, aucun dossier de demande de labellisation n'a été rejeté. Seule une demande a vu sa labellisation reportée.

Contactée par mail puis par téléphone, Madame QUILICHINI, Directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial à la Préfecture de la Sarthe, indique que la décision du maillage territorial relève de la décision de la sous-préfecture. Il est donc conseillé, à la commune du Breil sur Mérisse de prendre rendez-vous avec Madame Marie-Pervenche PLAZA, sous-préfète avant tout engagement de travaux pour connaître son arbitrage territorial.

#### PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Madame PLANCHON donne la parole aux membres du Conseil Municipal afin que chacun puisse s'exprimer.

Après plusieurs prises de parole, plusieurs interrogations surs :

- Pourquoi c'est à la commune du Breil sur Mérisse de répondre aux désengagements de l'Etat.
- Pourquoi ce n'est pas une compétence communautaire.
- Pendant combien de temps l'Etat compensera les frais du personnel.
- Ce service sera-t-il utilisé par nos concitoyens.

#### VOTE

Après plusieurs réponses apportées, Monsieur le Maire demande que la décision soit entérinée par un vote à bulletins secrets en s'exprimant par OUI ou par NON pour la création d'une MFS sur la commune du Breil sur Mérisse.

Distribution des bulletins de vote.

Vote

Dépouillement

Résultats : 19 votants, 15 OUI, 3 NON et 1 BLANC

A la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise la création d'une Maison France Service sur la commune du Breil sur Mézize.

Suite à ce vote, Madame PLANCHON accompagnée de Monsieur le Maire vont demander un rendez-vous avec la Sous-Préfète de Mamers pour présenter ce projet.

### **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Dans le cadre des délégations du Conseil Municipal données au Maire, par délibération du 25/05/2020 : Monsieur Le Maire informe des Déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

- 2021/Z0003 : 5 Impasse de la Lande
- 2021/Z0004 : 8 rue Armand Charbonnier

Monsieur Le Maire informe des devis signés :

- AZ EQUIPEMENT : 15 Numéro de rue 57 € HT soit 72.60 € TTC
- DELABOUDINIÈRE : Remplacement Horloge 294.80 € soit 353.76 € TTC (Chaudière de l'Ecole
- ES VIA : Signalisation - >Mairie ; Pl St Pierre ; Eglise ; Salle Polyvalente pour 1 264.50 € HT soit 1 547.75 € TTC
- SARL CONTACT SERIGRAPHIE DIFUSION : Protection Anti-Covid Agence Postale pour 496.40 € HT soit 595.68 € TTC

### **PAROLES AUX ADJOINTS :**

Madame MOISE Tania a fait passer une information le site de la commune qui sera réactualisé et agrémenté par des photos prise par notre photographe NL Réalisation pour un montant de 110 € TTC.

La société Pyro-Concept nous a fait une proposition pour le feu d'artifice du 13 juillet 2021. Un devis sera également demandé à la société Plein-Ciel.

Monsieur ESNAULT Raymond présente le projet des Totems (hauteur 3 m et largeur 1 m) sur lesquels figureront tous les commerçants et artisans du Breil sur Mézize.

Monsieur PARMENTIER Christophe présente le bilan de l'Association de la cantine scolaire pour le dernier quadrimestre.

### **COURRIERS DIVERS :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association de Gymnastique Volontaire qui rencontre de grosses difficultés dues à la pandémie du COVID-19.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu les propriétaires du restaurant du Dauphin qui l'ont informé avoir mis leur fond de commerces en vente depuis plus d'un an et que s'ils n'avaient aucun repreneur, l'activité de ces restaurateurs s'arrêtera à cause de leur départ à la retraite.

Monsieur le Maire explique la procédure qu'il a demandé auprès de la Préfecture pour l'expulsion des gens du voyage et a demandé à la commission voirie de prévoir des travaux soient sur cette parcelle pour éviter une récidive.

Séance levée à 21h45

Le Maire,

Jean-Paul HUBERT

